

REGLEMENT DU TOURNOI PROMOBAD

Les Fous du bad – Samedi 05 Décembre et Dimanche 06 Décembre 2026

Art.1 : Les Fous du volant organise pour les joueurs adultes et juniors licenciés et en règle avec la FFBAD pour la saison 2026-2027 son 6ème tournoi Promobad. Il aura lieu **le samedi 05 Décembre et dimanche 06 Décembre 2026 au Gymnase Pompidou à Quincy sous Sénart.**

Ce tournoi Promobad n'est pas obligatoirement soumis à la supervision d'un Juge Arbitre.

Le tournoi est autorisé sous le numéro :

Art.2 : Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses non classés et ceux ayant un classement allant de **NC à P10** une semaine avant la compétition. Les joueurs ne devront pas être sous le coup d'une suspension.

Les tableaux seront : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

Deux tableaux par personne seront autorisés. Le club pourra regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits. Les tableaux de simples auront lieu le samedi ainsi que les tableaux de mixtes, les tableaux de doubles hommes et dames auront lieu le dimanche. Il n'est pas possible de s'inscrire au mixte et au simple.

Art.3 : Les joueurs intéressés doivent s'inscrire et payer sur le site Badnet. L'intégralité des bénéfices collecté durant la journée **sera reversé au téléthon.**

Art.4 : La participation est fixée à **5 euros** par tableau. La clôture des inscriptions est fixée au 20 novembre 2026.

Art.5 : Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La priorité se fera dans l'ordre d'inscription (une inscription est considérée lors du paiement). Le comité d'organisation se réserve aussi le droit d'annuler une catégorie faute de participants ou bien de regrouper certaines catégories.

Les têtes de série seront déterminées en fonction du CPPH de la FFBAD à la date du tirage au sort le 21 novembre 2026.

Art.6 : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. Ce dernier n'est donné qu'à titre indicatif. Un joueur est susceptible d'être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indiquée sur l'échéancier.

Les joueurs seront convoqués à partir de 7h30 et les matchs débiteront à 8h00. La fin du tournoi est envisagée pour 21h00. Ces informations peuvent varier en fonction du nombre de participants

Art.7 : Le tournoi se déroulera en 2 sets gagnants de 15 points sous forme de poules de qualifications composées de 4 paires (en priorité) ou bien d'une poule unique de 5 ou 6 paires. A l'issue des poules, un tableau pour de phases finales désignera les vainqueurs.

Des matchs de classement seront organisés si possible. Dans le cas d'un faible nombre de participants.

Une série pourra être composée d'une poule unique de 4 paires. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité y compris après le tirage au sort en cas de forfaits désorganisant les tableaux et de prendre toute mesure nécessaire pour améliorer le bon déroulement du tournoi. Ces modifications seront effectuées dans le respect des dispositions présentées sur le Règlement Général des Compétitions.

Art.8 : En cas de forfait d'un des joueurs de la paire le partenaire restant pourra proposer un remplaçant sous 48h.

L'inscription de la nouvelle paire constituée reste à l'appréciation de l'organisation (en fonction notamment du niveau de la nouvelle paire constituée, des modifications à opérer suite au tirage au sort). Au-delà de ce délai la paire concernée sera exclue du tableau et la 1ère paire en liste d'attente sera repêchée.

Art.9 : Les convocations seront diffusées par mail et seront envoyées aux clubs et joueurs ayant renseignés leur adresse mail lors de leurs inscriptions. En fonction des modifications à apporter de nouvelles convocations seront transmises au plus tard à J-1. Si à cette date les joueurs n'ont pas reçu leur convocation ils devront prendre contact avec les organisateurs.

Art.10 : A l'appel de leur nom les joueurs auront un temps de préparation de 5 minutes qui comprend le test des volants. Le temps de repos est de 20 minutes minimum entre chaque match et un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom. Pour le confort des joueurs la remise des lots se fera au fur et à mesure dans la mesure du possible sur décision de l'organisateur.

Art.11 : Si le volant touche la structure de la salle, les rampes de lumière, les filins ou les panneaux de basket il faudra considérer un let au service et faute en cours de jeu.

Art.12 : Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. En cas de litige le volant de référence sera le RSL - DTL81 - PRO.

Art.13 : Une tenue réglementaire de badminton sera obligatoire selon les règles édictées par la FFBAD. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur.

Art.14 : Les forfaits ne seront remboursés uniquement s'ils sont justifiés. Tout retard le jour du tournoi devra être signalé dans les 30 minutes précédant l'heure de convocation. Dans le cas contraire les participants en retard pourront être déclarés forfaits.

Tout joueur désireux de s'absenter quelle qu'en soit la raison ou la durée devra prévenir la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art.15 : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au responsable du tournoi avant son premier match.

Art 17 : En cas de réclamation celle-ci devra être formulée auprès de la table de marque par le joueur.

Art 18 : En cas de forfait volontaire non justifié le tournoi ne sera pas remboursé aux joueurs concernés.

Art 19 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce présent règlement.